

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son maire **Madame Annick BRUNEL**

PRESENTS (24) : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Nathalie FERNANDEZ, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE, Yvette VERNIERE, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Florence PICHON, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE (3 dont 3 pouvoirs) : Gérard DI FRUSCIA (pouvoir à Cyril RONZE), Jean-Paul FERRE (pouvoir à Christian SOULIER), Sébastien DE ARAUJO (pouvoir à Marjorie COMBE)

SECRETAIRE de séance : Véronique GENEVRIER

Délibération n°2022-07-03 :

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE « ENFANCE » (ACCUEIL PERISCOLAIRE, PAUSE MERIDIENNE CENTRE DE LOISIRS)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 31 mai 2021 approuvant le règlement de fonctionnement du service Enfance, regroupant l'accueil périscolaire, la pause méridienne et le centre de loisirs,

Considérant les menues modifications devant être apportées à ce document pour l'adapter à certains constats intervenus en cours d'année,

Vu le projet de règlement modifié, ci-annexé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur commun à l'accueil périscolaire, à la pause méridienne et au centre de loisirs, désormais intitulé « Règlement de fonctionnement du service Enfance ».

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

Certifié exact,
A Saint-Romain-le-Puy le 6 juillet 2022

Le Maire, Annick BRUNEL

